**Direction Générale des Services**


#### **Service Communication**

####

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Depuis plusieurs années, la ville intervient pour l’amélioration de son éclairage public notamment grâce à la signature d’un marché à performance énergétique. La réduction de la consommation d’énergie fait l’objet d’objectifs quantitatifs qui ont été contractualisés. Parmi les différentes actions, il y a notamment le remplacement des anciens lampadaires par des luminaires LED neufs.

350 lampadaires LED ont d’ores et déjà été installés. Ils ont en plus été équipés de variateurs pour diminuer l’intensité quand il y a moins besoin d’éclairage. Cela a permis à la commune de faire une économie d’énergie de 27% par point lumineux. L’installation d’horloges astronomiques (qui fonctionnent avec un capteur de luminosité) a également permis d’harmoniser et d’optimiser le temps d’éclairage.

Vertueuse, la ville a obtenu plusieurs Certificats d’économie d’énergie (CEE), ce qui lui a permis, depuis 2020, de récupérer la somme de 12 650 €.

A partir du 17 octobre 2022, la commune va franchir une nouvelle étape en éteignant l’éclairage public de 00h à 5h, sauf pour la RD2020 et quelques rues adjacentes (qui seront éteintes quelques semaines plus tard pour raisons techniques). Cela devrait permettre de réaliser une économie de 25 000 € TTC par an.

*Hôtel de Ville - Place Charles De Gaulle - BP 10049 – 45240 LA FERTE SAINT-AUBIN*

[*Tél. 02.38.64.83.81 – Fax 02.38.76.59.01
Internet : https://www.lafertesaintaubin.fr - Courriel : mairie@lafertesaintaubin.fr*](file:///C%3A%5CUsers%5Chrenard%5CDesktop%5CT%C3%A9l.%2002.38.64.83.81%20%E2%80%93%20Fax%2002.38.76.59.01Internet%C2%A0%3A%20https%3A%5Cwww.lafertesaintaubin.fr%20-%20Courriel%C2%A0%3A%20mairie%40lafertesaintaubin.fr)